



## **PROJET DE BUDGET**

### **pour l'exercice 2017**

Rapport de la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine, présenté par Monsieur Gilles ROD, rapporteur

Composition de la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine :

Mme Vronny BOCK-KRIEPS, présidente

MM. François BENOY, Carlo De TOFFOLI, Guy FOETZ, François GEORGES, Mmes Marceline GOERGEN, Martine HENTGES, MM. Frank HOLLERICH, Mike MATHIAS, Mme Martine MERGEN, MM. Mathis PROST, Claude RADOUX, Michel RODENBOURG, Marc RUPPERT, Mme Françoise SCHLINK, M. Serge WILMES, membres

## Table des matières

I. Introduction.....	2
II. L'engagement social de la Ville de Luxembourg.....	4
III. Compte de l'exercice 2015.....	10
IV. Budget rectifié de l'exercice 2016.....	11
V. Projet de budget pour l'exercice 2017.....	13
V.1 Le budget ordinaire.....	16
V.1.1 Recettes ordinaires.....	16
V.1.2 Dépenses ordinaires.....	19
V.2 Le budget extraordinaire.....	20
V.2.1 Recettes extraordinaires.....	20
V.2.2 Dépenses extraordinaires.....	21
VI. Conclusions.....	23
VII. Annexes.....	24

# **I. Introduction**

## **Le contexte financier et économique**

L'élaboration du budget 2017 s'inscrit dans un contexte économique général plutôt favorable. Selon la note de conjoncture flash d'octobre 2016 du STATEC, l'État a collecté 531 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires par rapport à la même période en 2015. La progression des recettes fiscales repose principalement sur celle des impôts directs. Les impôts des sociétés sont largement supérieurs par rapport à ceux de l'année 2015 ; cette croissance substantielle découle d'une forte augmentation de la collecte des soldes (recettes relatives aux exercices antérieurs).

Le ministre de l'Intérieur a décrit le contexte général de l'élaboration du budget comme suite dans sa circulaire du 24 octobre 2016 aux communes : « Alors que l'élaboration du budget rectificatif 2016 s'inscrit dans la tradition des budgets précédents, le budget de l'exercice 2017 se présentera sous la toile de fond de la réforme fiscale et de la réforme des finances communales amorcée par le dépôt du projet de loi n° 7036 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes, projet censé entrer en vigueur le 1er janvier 2017 et, d'ailleurs, lié au projet de loi n° 7050 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2017. »

Le compte 2015 se soldait encore avec un boni de 19,7 millions d'euros alors que le budget rectificatif 2016 prévoit un mali de 103,2 millions d'euros, et le budget 2017 se solde avec un déficit général de 83,4 millions d'euros. La Ville a intégré les prévisions transmises par le ministère de l'Intérieur au budget 2017 relatives aux articles budgétaires impactés par la réforme des finances communales.

Si au budget 2017 les chiffres reflètent l'impact de la réforme des finances communales, il n'est pas pris en compte, conformément aux instructions du ministère de l'Intérieur, la réforme du même ministère relative aux services de secours.

Les recettes et les dépenses ordinaires sont caractérisées par une certaine continuité et il n'y a pas de grandes variations. Même si la population de la Ville de Luxembourg a fortement augmenté, la Ville a su maintenir les dépenses de fonctionnement et les recettes propres à un niveau assez constant et seulement en légère augmentation. Le budget d'investissement est soumis à de plus grandes variations et a explosé ces deux dernières années. Les dépenses extraordinaires à 158,4 millions au compte 2014, s'élèvent à 240,2 millions au compte 2015, à 339,5 millions d'euros au budget rectificatif 2016 pour passer à 324,2 millions d'euros au budget 2017. Cette énorme croissance s'explique par la réalisation de beaucoup de projets d'envergure, de développement et d'urbanisation de quartiers, dont notamment le Ban de Gasperich.

## **Le projet de budget**

La Commission des Finances, du Contrôle de l'Exécution Budgétaire et du Patrimoine de la Ville de Luxembourg s'est réunie les 10, 16, 17 et 24 novembre 2016 pour entendre les explications de Madame le Bourgmestre et de Mesdames et Monsieur les Échevins et pour débattre des propositions budgétaires. Le soussigné rapporteur a été désigné le 10 novembre 2016 et le présent rapport a été soumis au vote le 24 novembre 2016.

Le rapporteur tient à remercier les membres de la Commission ainsi que les conseillers communaux pour leurs questions critiques et constructives, les membres du Collège échevinal pour leurs propositions budgétaires.

Le rapporteur tient également à remercier tous les collaborateurs de la Ville impliqués directement ou indirectement dans la préparation du budget concernant les différents services, plus particulièrement Mme Castagna et M. Kuffer du Service des Finances, Mme Speltz du Service Logement ainsi que M. Mann du Service Jeunesse.

Le présent rapport est présenté au Conseil Communal le 5 décembre 2016. Les débats sur le budget 2017 ont lieu les 12 et 19 décembre 2016.

## **II. L'engagement social de la Ville de Luxembourg**

### **La pauvreté au Luxembourg**

Dans le dernier rapport Travail et Cohésion sociale d'octobre 2016 le STATEC indique que 15,3 % des résidents luxembourgeois sont en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire que leur revenu est inférieur à 1.763 euros par mois. Le rapport indique également que :

- *Le taux de pauvreté est en recul de 1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente, mais la tendance observée sur les 20 dernières années reste à la hausse.*
- *Les jeunes, les étrangers, les personnes faiblement éduquées, les chômeurs et les familles monoparentales sont relativement plus exposés à la pauvreté.*
- *12% de la population étaient en situation de pauvreté persistante en 2015.*

Ces chiffres indiquent que la pauvreté existe et persiste au Luxembourg. Le rapporteur aimerait porter le regard sur cette réalité qui n'est pas toujours visible pour tout un chacun mais qui est une partie intégrante de notre Ville.

La Ville de Luxembourg fait preuve d'une formidable dynamique, qui s'illustre par la croissance constante et forte de sa population. Beaucoup de ces nouveaux-arrivants viennent pour l'attractivité professionnelle et la qualité de vie de la Ville. D'autres voient dans la Ville une nouvelle chance de démarrage, car ils ont laissé derrière eux leur pays d'origine, que ce soit pour des raisons politiques ou économiques. La récente vague d'immigration n'est évidemment pas passée à côté de la Ville de Luxembourg. Une capitale, peu importe sa taille, est toujours un pôle d'attraction pour les hommes et les femmes qui cherchent à améliorer leur situation.

Aux nouveaux-arrivants dépourvus de moyens s'ajoutent évidemment les citoyens autochtones qui, pour une raison ou une autre, se retrouvent dans une situation momentanée ou permanente de détresse sociale.

Pour mieux comprendre l'engagement social de la Ville, une analyse des postes budgétaires de l'Intervention Sociale, de la Jeunesse et du Logement s'impose.

### **Intervention Sociale et Jeunesse**

Il faut tout d'abord voir qu'il y a eu un déplacement du budget du Service de l'Intervention Sociale et des Subsidés Scolaires vers le Service Jeunesse, ceci en raison d'une réorganisation des services. Ainsi les subventions et participations du budget ordinaire 2017 du Service d'Intervention Sociale passent de 3,6 à 1,1 millions

d'euros. Le Service Jeunesse voit ce poste budgétaire augmenter de 1,0 à 3,9 millions.

En regardant de près les chiffres du poste subventions et participations du budget 2017 du Service Jeunesse, le total de 3,9 millions se répartit comme suit:

- Les maison des jeunes de l'ASTI, Caritas - Jeunes et Famille et Inter-Actions (Bonnevoie, Clausen, Neudorf, Gare et Gasperich) : 1,1 millions.
- Les services Streetwork de Caritas Accueil et Solidarité, ASTI, Inter-Actions, Croix-Rouge et Caritas Jeunes & Familles : 1,2 millions.
- Les logements accompagnés de Caritas Accueil et Solidarité, Jugend- an Drogenhëllef, Fondation pour l'Accès au logement : 1,1 millions.
- Les structures de travail Inter-Actions (Schläifmillen) et Delta asbl (Vélo en ville) : 520.000 euros.

Du côté des subventions et participations au budget ordinaire 2017 de l'Intervention Sociale les 1,1 millions se répartissent sur les projets suivants :

- Cent Buttek, Caritas – Épicerie sociale, CNDS Abrigado et Caritas Accueil et Solidarité – Bistro social.

Ce sont l'Épicerie sociale et le Bistro social qui viennent d'être ouverts qui expliquent la progression des dépenses du budget ordinaire de 2017.

Permettez au rapporteur d'élaborer davantage le dernier projet nommé, à savoir le Bistro social «Le Courage». Ce centre de jour, qui se situe au 13-15, Dernier Sol, permet aux personnes sans-abri de se reposer, se ressourcer, se laver et de laver leur linge. Le lieu a cependant une particularité importante, à savoir que les personnes ont le droit d'y consommer de l'alcool. Cette acceptation de la consommation d'alcool est loin d'être la règle, et la Ville fait, selon le rapporteur, preuve de cohérence, de pragmatisme et de courage en finançant un tel projet. Une récente enquête non représentative menée par Caritas Accueil et Solidarité auprès des riverains et commerçants des alentours du centre indique que ceux-ci remarquent une amélioration de la situation dans le quartier.

La politique sociale de la Ville poursuit en effet deux objectifs fondamentaux, à savoir l'aide aux personnes démunies mais également la recherche d'une solution pour tous les citoyens pour qu'une cohabitation soit possible. L'exemple du Bistro social illustre parfaitement cette démarche.

## Logement

Le niveau élevé des prix du marché de l'immobilier luxembourgeois est un facteur majeur de l'exclusion sociale au niveau national, et en particulier dans la Ville de Luxembourg. La pression d'une croissance de la population et d'un territoire limité, couplé à une attirance certaine de la capitale, implique une augmentation constante du prix de l'immobilier. Cette réalité est relevée dans le bulletin du 2<sup>e</sup> trimestre 2016 de l'Observatoire de l'Habitat. On peut y lire par rapport à la vente des biens immobiliers sur le territoire de la Ville :

*« Le marché de la vente à Luxembourg-Ville est largement dominé par les appartements, qui représentent 92% des annonces publiées dans cette commune au 2<sup>e</sup> trimestre 2016, contre 8% pour les maisons.*

*La capitale concentre à elle seule 19% des offres de vente d'appartements relevées dans le pays, contre seulement 3% des offres de vente de maisons. Les prix de vente annoncés à Luxembourg-Ville sont parmi les plus élevés du pays. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2016, le prix de vente annoncé moyen pour une maison dépasse 1.055.000 €, soit 5.821 €/m<sup>2</sup>. Pour un appartement, le prix de vente annoncé moyen s'élève à environ 659.100 €, soit 7.595 €/m<sup>2</sup>.*

*Les prix annoncés moyens par m<sup>2</sup> ont augmenté depuis un an dans la capitale pour les appartements (+7,0% entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2015 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2016) comme pour les maisons (+6,6%). »*

Concernant la location, les chiffres sont tout aussi parlants :

*« Luxembourg-Ville est le principal pôle d'activité du marché de la location: la capitale regroupe 22% des offres de location de maisons et surtout 45% des annonces de location d'appartements relevées dans le pays au 2<sup>e</sup> trimestre 2016. Les loyers annoncés y sont parmi les plus élevés du pays.*

*Le loyer annoncé pour une maison s'élève ainsi à 3.999 € par mois en moyenne, soit 18,38 €/m<sup>2</sup> au 2<sup>e</sup> trimestre 2016. Pour un appartement, le loyer annoncé moyen est de 1.695 €, ce qui correspond à 24,20 €/m<sup>2</sup> à la même date.*

*À Luxembourg-Ville, les loyers annoncés moyens par m<sup>2</sup> des appartements ont augmenté (+6,9%) entre le 2<sup>e</sup> trimestre 2015 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2016. Dans le même temps, ils n'ont que légèrement augmenté de +0,22% pour les maisons. »*

Au-delà d'une illustration de la pression sur le marché de l'immobilier de la Ville, ces chiffres indiquent que le prix à payer pour se loger est extrêmement cher.

Pour de nombreuses personnes, les prix d'achat ou de la location d'un logement sont la raison principale de leur détresse sociale.

Le salaire social minimum mensuel actuel de 1.922,96 euros ne permet pas à un grand nombre de nos résidents de se loger décemment sur le territoire de la Ville.

Il est important de distinguer entre deux formes de logement, le logement abordable et le logement social.

Le logement abordable concerne des habitations à prix raisonnable par rapport au marché immobilier. La Ville s'est engagée depuis des années et s'engagera également dans le futur dans la mise sur le marché de logements à prix abordables.

Les logements sociaux, de leur côté, sont régis par la loi sur l'aide au logement, c'est-à-dire que le loyer est calculé suivant le niveau de revenu du ménage et suivant sa composition.

Dans le budget extraordinaire 2017 du Service Logement, le poste bâtiments passe de 15,9 millions d'euros dans le budget rectifié 2016 à 19,9 millions dans le budget 2017. Ceci constitue une augmentation de 26 % qui est en grande partie due à la construction d'une résidence de 36 appartements au 44, rue de Mühlenbach, avec un crédit de 3 millions. Le bâtiment comporte 36 appartements parmi lesquels 9 appartements sont réservés pour des personnes âgées et 5 appartements pour des personnes à besoins spécifiques. Le jardin commun permettra un meilleur échange entre locataires. (Devis total : 14,8 millions)

D'autres projets importants dans le domaine du logement social sont :

- 3 immeubles avec 19 logements sociaux et 15 logements abordables dans la rue de l'Avenir pour 1,4 millions. (Devis total: 7,7 millions)
- 4 logements sociaux au 11, Val des Bons Malades pour 700.000 euros. (Devis total: 2,1 millions)
- 9 logements sociaux situés au 5, rue Victor Ferrant pour 1,2 millions. (Devis total: 4,1 millions)
- 12 chambres meublées situées au 13, Dernier Sol pour 300.000 euros prévus pour l'élaboration du projet.
- Acquisition et rénovation de l'ancien Hôtel Delta situé au 74-80, rue Adolphe Fischer pour la location de 21 chambres meublées avec une capacité maximale de 32 occupants pour 617.000 euros. (Non encore voté).

L'engagement social de la Ville de Luxembourg en matière de logement se répartit en une action directe par le biais de la mise à disposition de logements à des personnes dans le besoin et, d'un autre côté, de manière indirecte par la

collaboration avec une association spécialisée en la matière. À titre d'exemple, une des associations qui met à disposition des logements à loyer raisonnable est l'Agence Immobilière Sociale (AIS), un service de la Fondation Accès au Logement.

De nombreuses associations et fondations sont conventionnées par la Ville de Luxembourg. Le rapporteur aimerait souligner par l'exemple de l'AIS deux éléments, à savoir la compétence spécifique d'un acteur social ainsi que le fonctionnement d'un tel conventionnement.

L'Agence Immobilière Sociale loue auprès de particuliers des maisons et des appartements pour un prix raisonnable (en Ville à environ 50% du loyer du marché). En contrepartie, le propriétaire reçoit la garantie du paiement du loyer ainsi que l'entretien du bien pour une période convenue. À travers le pays, l'AIS loue actuellement 360 logements. En 2017, la Ville de Luxembourg augmente à 4 le nombre de postes conventionnés avec l'association pour un engagement financier s'élevant à 315.000 euros. Actuellement, l'AIS gère 45 logements sur le territoire de la Ville et à ce jour 290 personnes (dont 137 enfants) ont pu profiter de cette offre. Ces personnes ont réussi, grâce à l'AIS, à sortir de logements mal adaptés voire insalubres pour s'engager dans un projet locatif de qualité à un loyer abordable. Avec une personne en plus, l'AIS pourra augmenter à 60 le nombre de logements gérés. Comme l'AIS est active dans tout le pays, elle peut également reloger des personnes en dehors de la Ville.

En termes d'engagement social, la Ville est souvent un pionnier et un innovateur. Dans le cas précis de la collaboration avec l'AIS, 22 autres communes ont suivi l'exemple de la Ville de Luxembourg. 28 communes supplémentaires sont actuellement en cours de négociation avec l'AIS en vue d'une collaboration. Selon l'AIS, il existe actuellement plus de 10.000 logements non occupés au niveau national, dont un grand nombre sur le territoire de la Ville. Ces chiffres représentent un potentiel énorme, et le rapporteur est convaincu que la Ville devrait dans le futur élargir encore ce genre d'engagement.

Le rapporteur est également d'avis que cet exemple positif d'occupation de biens immobiliers existants et disponibles permet d'avoir un impact bien supérieur à celui d'une simple politique de taxation des logements non occupés. Les spéculateurs ne se laisseront de toute façon pas intimider par une taxe bien inférieure à la plus-value attendue et les personnes privées qui, pour une raison ou une autre, n'occupent pas leur bien, se voient proposer une alternative utile.

L'exemple cité permet de parler d'un outil important dans le travail des services sociaux dans leur lutte pour la cohésion sociale, à savoir la politique des conventions avec des organismes tiers.

Les services Jeunesse, Intervention Sociale et Logement gèrent actuellement 15 conventions avec de nombreuses associations citées ci-dessus.

Un projet d'intervention sociale se déroule normalement en trois étapes :

1. Ensemble avec les associations un problème est identifié. Le savoir-faire des acteurs du terrain permet de bien cibler le sujet et d'y remédier de manière efficace et rapide.
2. Une fois que le projet est établi, la gestion revient à l'association, qui gère également de manière autonome le personnel.
3. La qualité des services est régulièrement vérifiée par la Ville dans des plateformes ensemble avec les associations, et des ajustements et changements peuvent être faits à tout moment.

Le travail avec des associations permet donc une grande flexibilité, une intégration de la société civile dans des problèmes sociétaux complexes, un respect de la volonté politique et un renforcement de l'action des associations par le biais de conventions. Le fait que de nombreuses associations soient actives au-delà du territoire de la Ville permet également une certaine ouverture sur le territoire national car la Ville n'a pas vocation à gérer tous les problèmes du pays à elle toute seule.

La convention est donc un moyen bien plus puissant qu'un simple subside, car il permet à la Ville de guider, de cogérer et de superviser un projet tout en profitant de la compétence (parfois très spécialisée) et des solutions des acteurs du terrain. L'échange dans les deux directions est la clé du succès d'une coopération réussie.

### III. Compte de l'exercice 2015

en mio €

Recettes ordinaires	656,2
Dépenses ordinaires	523,8
Solde ordinaire	132,4
Recettes extraordinaires	127,5
Dépenses extraordinaires	240,2
Solde extraordinaire	- 112,7
<b>Résultat exercice</b>	<b>19,7</b>

L'exercice 2015 s'est soldé avec un boni de 19,7 millions d'euros. Les recettes ordinaires s'élèvent à 656,2 millions et sont au même niveau que celles de l'année précédente. Les dépenses de fonctionnement ont atteint 498,6 millions d'euros en 2015. Le fonds de réserve a pu être alimenté de 25 millions.

Les recettes ainsi que les dépenses extraordinaires ont atteint un niveau exceptionnel qui s'explique par quelques opérations.

Les recettes extraordinaires se chiffrent à 127,5 millions d'euros, la Ville ayant perçu 44,7 millions en tant que versement pour le bail emphytéotique du projet Royal Hamilius et 24,5 millions pour la vente d'un terrain à CREOS.

Les dépenses extraordinaires atteignent 240,2 millions d'euros, dont 77,8 millions constituent une participation financière dans la société Enovos International. Les autres dépenses d'investissement restent en ligne avec l'année précédente.

## IV. Budget rectifié de l'exercice 2016

en mio €

	B2016	BR2016	B2016 VS BR2016
Recettes ordinaires	658,0	696,4	+ 5,8 %
Dépenses ordinaires	551,1	535,0	- 2,9 %
Solde ordinaire	106,9	161,4	+ 51,0 %
Recettes extraordinaires	95,8	74,9	- 21,8 %
Dépenses extraordinaires	299,0	339,5	+ 13,5 %
Solde extraordinaire	- 203,2	- 264,6	+ 30,2 %
<b>Résultat exercice</b>	<b>- 96,3</b>	<b>- 103,2</b>	<b>+ 7,2 %</b>

Les recettes ordinaires sont passées de 658,0 millions d'euros au budget 2016 à 696,4 millions au budget rectifié. Les dépenses ordinaires ont baissé de 551,1 à 535,0 millions. Les dépenses de personnel ont été revues à la baisse de 358,3 à 347,1 millions, la tranche indiciaire prévue lors de l'élaboration du budget 2016 n'étant pas échue.

La prévision de boni ordinaire s'est nettement améliorée de 106,9 à 161,4 millions.

Au niveau des recettes ordinaires, la progression s'explique par l'impôt commercial communal, l'Etat ayant encaissé nettement plus de recettes fiscales que ce qui a été prévu lors de l'élaboration du budget 2016. La recette de l'impôt commercial communal a pu, selon les actuelles informations, être augmentée de 185,1 à 215,3 millions. La recette du Fonds communal de dotation financière est restée stable par rapport à ce qui a été prévu. L'actualisation des recettes de la participation de la Ville dans les sociétés Enovos et CREOS a permis de passer de 7 à 12 millions.

Les recettes extraordinaires régressent de 95,8 millions à 74,9 millions. Les recettes de 25 millions prévues au budget 2016 pour la vente du terrain Bové ont déjà pu être enregistrées lors de l'exercice 2015.

Les dépenses extraordinaires évoluent de 299 millions à 339,5 millions. Il s'est avéré que certaines opportunités d'acquisitions de terrains et de bâtiments se sont

présentées en cours d'année. Ces crédits sont passés de 3 millions à 57,5 millions. Il s'agit notamment de l'acquisition du terrain Welter à Cessange, d'une partie du terrain et des immeubles de Villeroy et Boch au Rollingergrund, de l'immeuble pour l'Office Social dans la rue de Strasbourg, des logements à Mühlenbach et Merl où la Ville a exercé son droit de préemption.

La participation aux frais d'investissements de la Ville dans Luxtram S.A. avec 50 millions reste inchangée par rapport à ce qui a été initialement prévu.

Les dépenses d'acquisition exceptionnelles ont fait passer le solde extraordinaire négatif de 203,2 à 264,6 millions. Il est prévu que le budget rectifié 2016 se solde avec un résultat négatif de 103,2 millions.

## V. Projet de budget pour l'exercice 2017

en mio €

Recettes ordinaires	684,3
Dépenses ordinaires	536,4
Excédent ordinaire	147,9
Recettes extraordinaires	92,9
Dépenses extraordinaires	324,2
Excédent extraordinaire	- 231,3
<b>Résultat exercice</b>	<b>- 83,4</b>

Les recettes ordinaires se chiffrent à 684,3 millions d'euros, les dépenses ordinaires s'élèvent à 536,4 millions ce qui permet de présenter un boni ordinaire de 147,9 millions d'euros.

Les recettes extraordinaires sont estimées à 92,9 millions et les dépenses extraordinaires sont prévues à hauteur de 324,2 millions.

Le budget 2017 de la Ville prévoit un résultat négatif de 83,4 millions.

Le budget 2017 a donc été élaboré en prenant en compte les changements découlant de la réforme des finances communales prévue d'être applicable à partir du 1er janvier 2017. La réforme ne changera en principe rien au système actuel de prélèvement des recettes non affectées à destination des communes, à savoir l'impôt commercial communal et la participation aux trois impôts de l'État (impôt sur le revenu, TVA et taxe sur les véhicules automoteurs) et un montant forfaitaire déterminé annuellement dans la loi budgétaire de l'État. Un Fonds de dotation globale (FDG) sera créé qui regroupera le Fonds communal de dotation financière (FCDF) et la partie qui n'est pas directement attribuée aux communes. Ce fonds est distribué majoritairement (à raison de 82%) en fonction de la population ajustée.

Une partie de l'impôt commercial communal (ICC) restera directement attribuable à la commune dans laquelle l'impôt a été généré, mais sans pouvoir dépasser 35% de la moyenne nationale en ICC, multiplié par la population de la commune.

Il y a lieu de citer l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi portant création du FDG, qui a rappelé que l'ICC n'est pas une dotation ou une aide étatique aux communes, mais un impôt communal dont le produit revient de plein droit au secteur communal. Le Conseil d'État soulève que la nouvelle manière de procéder constitue dès lors un

changement fondamental de la logique de répartition, mais n'a pas formulé d'opposition formelle.

La réforme prévoit par ailleurs que les communes seront libérées de la participation au coût des rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental, chiffrée à 153 millions d'euros à partir de l'année 2017 au niveau national. Les communes assumeront, en contrepartie, la part actuellement à charge de l'Etat (soit 50 millions d'euros en 2017) en guise de contribution au financement de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux.

La contribution totale des communes pour le Fonds de l'emploi reste fixée à 2% du montant de l'impôt commercial communal. La participation de chaque commune au Fonds de l'emploi se compose de deux contributions. La première contribution se fait par les communes dont la moyenne des recettes combinées (FDG + ICC) par population ajustée dépasse de 10% au moins la moyenne nationale par population ajustée. La deuxième contribution se fait uniquement si la somme des premières contributions ne couvre pas les 2% de l'ICC. Elle incombe à l'ensemble des communes et le pourcentage de contribution de chaque commune correspond à la part de ses recettes combinées dans les recettes combinées du pays.

en mio €

	C2015	B2016	BR2016	B2017	B2017 VS BR2016
Recettes ordinaires	656,2	658,0	696,4	684,3	- 1,7 %
Dépenses ordinaires	523,8	551,1	535,0	536,4	+ 0,3 %
Boni ordinaire	132,4	106,9	161,4	147,9	
Recettes extraordinaires	127,5	95,8	74,9	92,9	+ 24,0 %
Dépenses extraordinaires	240,2	299,0	339,5	324,2	- 4,5 %
Boni extraordinaire					
Déficit extraordinaire	- 112,7	- 203,2	- 264,6	- 231,3	
<b>Boni général</b>	<b>19,7</b>				
<b>Déficit général</b>		<b>- 96,3</b>	<b>- 103,2</b>	<b>- 83,4</b>	

En comparant le compte 2015 au budget rectifié 2016 et au budget 2017 le résultat final positif de 19,7 millions est prévu de passer à -103,2 millions en 2016 et -83,4 millions également en 2017.

Le boni ordinaire reste largement positif durant ces 3 années, mais l'évolution des dépenses et recettes extraordinaires laisse prévoir un résultat négatif pour 2016 et 2017.

## V.1 Le budget ordinaire

### V.1.1 Recettes ordinaires

en mio €

	C2015	B2016	BR2016	B2017	B2017 VS BR2016
Fonds de Dotation Globale	0,0	0,0	0,0	391,6	
Fonds Communal de Dotation Financière	226,3	236,3	235,8		
Impôt Commercial Communal	189,1	185,1	215,3	50,0	- 76,8 %
Canalisation : épuration des eaux usées	22,2	22,3	22,3	22,3	
Enlèvement déchets	17,2	17,3	17,3	18,0	+ 4,0 %
Vente d'eau	16,2	15,9	16,5	16,6	+ 0,6 %
Impôt foncier	14,3	13,6	14,1	14,5	+ 2,8 %
Surtaxe	19,7	16,0	14,0	14,0	
Foyers scolaires – participation au déficit	9,2	12,7	13,5	13,5	
Vente chaleur	12,2	13,6	12,5	13,0	+ 4,0 %
Autres	129,8	125,2	135,1	130,8	- 3,2 %
<b>Total des recettes ordinaires</b>	<b>656,2</b>	<b>658,0</b>	<b>696,4</b>	<b>684,3</b>	<b>- 1,7 %</b>

Les recettes ordinaires sont en légère régression de 1,7% par rapport au budget rectifié 2016. Il faut mentionner que l'impôt commercial a augmenté de 13% au budget rectifié 2016 par rapport au compte 2015, et diminue de 76,8% au budget 2017. Il faut noter que dans la catégorie impôt commercial ne figure à partir de 2017 que la partie de l'impôt commercial directement attribuée à la Ville suite à la réforme des finances communales. Le produit relatif au Fonds communal de dotation financière n'existe plus en 2017 et est remplacé par le Fonds de dotation globale qui s'élève à 391,6 millions d'euros. Ce changement a eu comme effet que la catégorie des impositions communales régresse de 66,9% et que les subventions et participations sont en augmentation de 56,4%, soit de 281,4 millions à 440,2 millions en 2017. Les recettes propres diminuent de 3,2% ce qui est dû à la baisse des intérêts créditeurs de 5 millions à 1 million, à la baisse des revenus sur immobilisations financières de 12,0 à 10,0 millions et de la taxe compensatoire pour

les emplacements de parkings qui se situe en 2015 à 0,6 million, à 1,3 millions pour le budget rectifié et pour lesquels de nouveau 0,6 million est prévu au budget 2017.

À partir de 2017, le Fonds de dotation globale va être introduit par le projet de loi déposé relatif à la réforme des finances communales.

en mio €

	2015	B2016	BR2016	B2017	B2017 après réforme
<b>Fonds Communal de Dotation Financière / Fonds de Dotation Globale (2017)</b>					
Toutes les communes	1.019,4	1.080,3	1.062,3	1.006,9	1.610,9
Ville	226,3	236,3	235,8		391,6
Part de la Ville en %	22,2 %	21,9 %	22,2 %		24,3 %

en mio €

	2015	B2016	BR2016	B2017	B2017 après réforme
<b>Impôt Commercial Communal</b>					
Toutes les communes	602,2	591,0	605,0	722,0	118,0
Ville	189,1	185,1	215,3		49,6
Part de la Ville en %	31,4 %	31,3 %	35,6 %		42,0 %

en mio €

	2015	B2016	BR2016	B2017	B2017 après réforme
<b>ICC + FCDF / FDG (2017)</b>					
Toutes les communes	1.621,6	1.671,3	1.667,3	1.728,9	1.728,9
Ville	415,4	421,4	451,1		441,2
Part de la Ville en %	25,6 %	25,2 %	27,1 %		25,5 %

En analysant les recettes du FCDF/FDG et l'ICC, il y a lieu de noter que la part incombant à la Ville dans les recettes nationales non affectées s'élève à 25,6% en 2015, 27,1% au budget rectifié 2016 et avec 441,2 millions à 25,5% au budget 2017.

## V.1.2 Dépenses ordinaires

en mio €

	C2015	B2016	BR2016	B2017	B2017 VS BR2016
31 Personnel	340,8	358,3	347,1	342,9	- 1,2 %
32 Administration	15,7	19,7	19,5	16,1	- 17,4 %
33 Bâtiments	22,6	29,2	28,8	29,3	+ 1,7 %
34 Véhicules	8,9	10,7	9,7	10,8	+11,3 %
35 Exploitation	83,5	99,2	97,2	102,4	+ 5,4 %
36 Subventions et participations	25,7	32,3	31,0	33,1	+ 6,8 %
39 Régularisations	26,6	1,7	1,7	1,8	+ 5,9 %
<b>Total des dépenses ordinaires</b>	<b>523,8</b>	<b>551,1</b>	<b>535,0</b>	<b>536,4</b>	<b>+ 0,3 %</b>

Les dépenses ordinaires sont constantes de 2016 à 2017. Cependant les chiffres nécessitent quelques remarques au niveau de la catégorie des frais de personnel et de la catégorie de l'Administration. Avant 2017, la participation de la Ville dans les traitements du personnel enseignant faisait partie des frais de personnel de la Ville. La Ville a comptabilisé pendant les dernières années ces frais dans l'année comptable concernée. À partir de 2017, avec l'application de la réforme des finances communales, ces frais ne sont plus à charge des communes et donc de la Ville, et les 17,0 millions encore prévus au budget rectifié 2016 ne figurent plus au budget 2017. Également en relation avec la réforme des finances communales, la participation de la Ville au Fonds pour l'emploi inscrit au budget rectifié 2016 avec 4,3 millions dans la catégorie Administration, diminue à 0,2 million au budget 2017.

Les dépenses relatives aux véhicules sont en augmentation, ce qui est dû à la conclusion de contrats de maintenance pour les bus hybrides Plug In et électro acquis depuis 2016 et dont les contrats commencent à courir à partir de 2017.

Les dépenses de l'année 2015 comprenaient une dotation au fonds de réserve budgétaire de 25 millions. Le budget rectifié 2016 ainsi que le budget 2017 ne prévoient pas de dotation au fonds de réserve.

## V.2 Le budget extraordinaire

### V.2.1 Recettes extraordinaires

en mio €

	C2015	B2016	BR2016	B2017	B2017 VS BR2016
12 Bâtiments	0,0	1,5	0,7	2,5	+ 257,1 %
13 Infrastructures	70,6	25,0	6,2	1,1	- 82,3 %
15 Equipements et véhicules	0,8	0,3	0,2	0,3	+ 50,0 %
16 Subvention et participation	36,6	51,0	49,8	64,5	+ 29,5 %
19 Régularisations	19,5	18,0	18,0	24,5	+ 36,1 %
<b>Total des recettes extraordinaires</b>	<b>127,5</b>	<b>95,8</b>	<b>74,9</b>	<b>92,9</b>	<b>+ 24,0 %</b>

Après le niveau exceptionnel des recettes extraordinaires en 2015, celles-ci descendent à 74,9 millions d'euros au budget rectifié 2016 et remontent à 92,9 millions au budget 2017. Au budget 2017, il est prévu de vendre les appartements acquis en 2016 à Mühlenbach et Merl suite au droit de préemption exercé. Au niveau des recettes extraordinaires des infrastructures, en 2015 la Ville profitait du bail emphytéotique du Royal Hamilius ainsi que de la vente du terrain Bové, au budget rectifié 2016 sont prévues les recettes pour les droits emphytéotiques des projets « Vivre sans voiture » et de la rue de l'Avenir, alors qu'au budget 2017 plus aucune recette de la même nature n'est prévue.

Les subventions et participations augmentent de 29,5% de 2016 à 2017. Les subsides pour crèches et foyers passent de 4,4 millions en 2016 à 7,4 millions en 2017, les subsides pour la canalisation passent de 11,3 millions à 14,0 millions et les recettes extraordinaires de la voirie, prévues avec 5,7 millions en 2016, se chiffrent à 11,2 millions en 2017 ce qui est dû essentiellement aux recettes relatives au projet du Ban de Gasperich et du projet PAP Hansen. Le pacte logement figure également dans les subsides avec 22,9 millions avec une population prévisionnelle fin 2016 de 114.600 habitants.

Les régularisations augmentent de 36,1%. Elles comprennent la reprise en recette du fonds pacte logement, mais également une recette exceptionnelle de 8,6 millions pour le remboursement d'une partie du capital du syndicat intercommunal SIDOR.

## V.2.2 Dépenses extraordinaires

en mio €

	C2015	B2016	BR2016	B2017	B2017 VS BR2016
41 Administration	4,1	6,9	6,2	7,2	+ 16,1 %
42 Bâtiments	56,1	84,7	104,7	115,4	+ 10,2 %
43 Infrastructures	25,6	48,6	71,5	65,1	- 8,9 %
44 Réseaux	29,9	60,1	60,9	67,2	+ 10,3 %
45 Equipements et véhicules	18,7	27,1	25,5	28,8	+ 12,9 %
46 Subventions et participations	2,9	1,8	4,3	1,8	- 58,14 %
47 Immobilisations financières	84,9	50,0	50,0	15,8	- 68,4 %
49 Régularisations	18,0	19,8	16,4	22,9	+ 39,6 %
<b>Total des dépenses extraordinaires</b>	<b>240,2</b>	<b>299,0</b>	<b>339,5</b>	<b>324,2</b>	<b>- 4,5 %</b>

Les dépenses extraordinaires régressent de 339,5 millions d'euros à 324,2 millions au budget 2017.

Les investissements courants progressent de 72,5 à 76,9 millions en 2017. Parmi ces investissements sont prévus l'acquisition de 16 bus hybrides Plug In et électro ainsi que les stations de recharges et les travaux d'infrastructure y liés à réaliser. Le Collège échevinal a décidé de ne plus acheter des bus diesel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air en Ville.

Les acquisitions de terrains et d'immeubles prévues avec 57,5 millions au budget rectifié 2016 se situent au budget 2017 à 10 millions. Selon les prévisions budgétaires, la Ville travaille actuellement sur des projets votés par le Conseil communal de 1.067,8 millions d'euros, dont 337,8 millions ont déjà été comptabilisés, 185,8 sont prévus au budget rectifié 2016 et 178,5 millions figurent au budget 2017. Parmi les projets d'envergure qui génèrent d'importantes dépenses au budget 2017, il y a le centre national d'intervention et de secours avec 15,2 millions, la construction du complexe scolaire et sportif rue Léon Kauffmann avec 12 millions, l'école centrale à Clausen avec 5 millions, l'école rue Aloyse Kayser avec 4 millions, le Ban de Gasperich avec 8 millions, l'extension du parking Guillaume II avec 5,4

millions ou encore la construction de logements sociaux rue de Mühlenbach avec 3 millions.

Pour les projets non votés à ce jour par le Conseil communal, des crédits à hauteur de 34,2 millions sont inscrits au budget 2017, dont des projets de construction de logements sociaux et des projets d'infrastructure et de réseaux.

La participation de la Ville dans Luxtram S.A. s'élève à 16,0 millions en 2017, tenant compte du plan financement élaboré par la société.

La dotation au fonds pacte logement est prévue avec 22,9 millions au budget 2017.

## **VI. Conclusions**

En conclusion, la Commission constate que le budget 2017 s'inscrit dans la continuité de la politique financière de ces cinq dernières années et qu'il est en adéquation avec la déclaration échevinale 2012-2017.

L'investissement reste à un niveau très élevé, ce qui est important, vu les défis auxquels la Ville est confrontée du fait de la constante augmentation de la population et des emplois. Ce niveau élevé des investissements va néanmoins de pair avec une gestion prudente des finances de la Ville, les réserves restant à un niveau élevé afin de garantir l'achèvement des travaux qui doivent encore être réalisés ces prochaines années.

L'engagement social de la Ville est exemplaire, car de nombreux projets ambitieux et novateurs demandent un effort financier important ainsi que la compétence des services à pouvoir coordonner les activités. En termes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la Ville prend ses responsabilités et sert d'exemple à d'autres communes. Que ce soit au niveau du logement, de l'intégration des seniors, des jeunes ou encore des personnes à besoins spécifiques, la Ville continue en 2017 à faire des investissements considérables afin de lutter contre l'exclusion sociale.

Dans un monde où les riches ont tendance à s'enrichir et les pauvres à s'appauvrir, il est important que la Ville s'engage par tous les moyens afin de contrecarrer ce clivage.

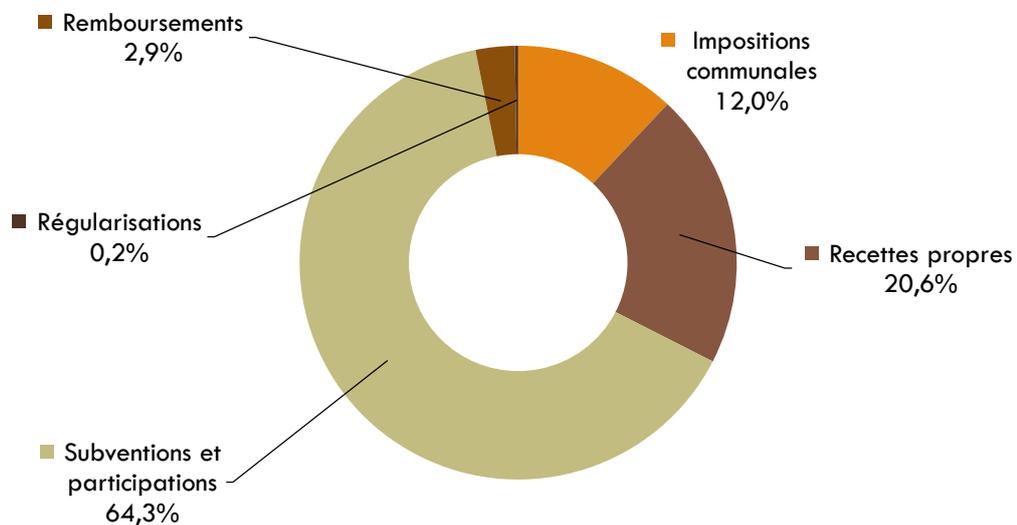
Nous vivons dans un monde en transition dans lequel d'énormes défis nous attendent et un challenge majeur sera de garantir la cohésion sociale de notre société.

Luxembourg, le 24 novembre 2016

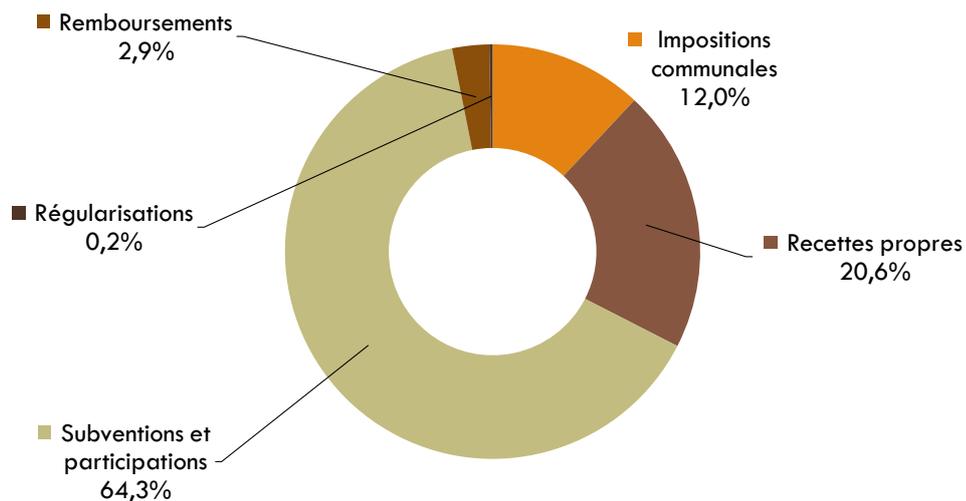
Gilles ROD

**VII. Annexes**

## Addition des recettes ordinaires B2017

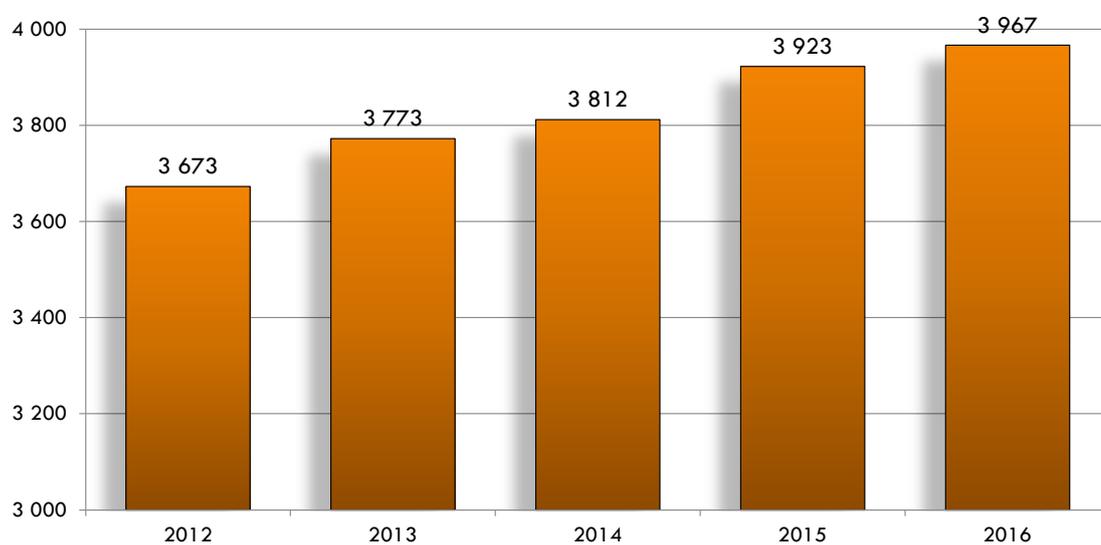


## Addition des recettes ordinaires B2017



# Personnel

## Evolution de l'effectif 2012-2016



## Personnel - Effectif

Employé communal	55
Employé communal « repris »	45
Employé privé	586
Fonctionnaire	1.966
Ouvrier	1.315
<b>Total</b>	<b>3.967</b>



# Analyse globale des investissements

en mio €

	Devis	Exercices antérieurs	BR2016	B2017
Investissements courants			72,5	76,9
Pacte logement-régularisation			16,0	22,9
Projets votés	1.067,8	337,8	185,8	178,5
Projets non votés	579,9	2,7	7,0	34,2
Acquisitions terrains			36,0	5,0
Acquisitions bâtiments			21,5	5,0
Autres			0,7	1,7
<b>Total des dépenses extraordinaires</b>			<b>339,5</b>	<b>324,2</b>



# Résultats 2012-2017

	Recettes	Dépenses sans dot.fonds	Résultat
<b>2012</b>	682,9	578,3	104,6
<b>2013</b>	685,8	616,3	69,5
<b>2014</b>	713,5	642,9	70,6
<b>2015</b>	783,7	739,0	44,7
<b>2016</b>	771,3	874,5	-103,2
<b>2017</b>	777,2	860,6	-83,4
<b>2012 - 2017</b>	4.414,4	4.311,6	102,8



## Recettes et Dépenses par fonctions

	Budget 2017							
	Recettes ordinaires	%	Dépenses ordinaires	%	Recettes extraordinaires	%	Dépenses extraordinaires	%
<b>1. Services généraux</b>	<b>507.369.700</b>	<b>74,1%</b>	<b>118.286.200</b>	<b>22,1%</b>	<b>3.985.000</b>	<b>4,3%</b>	<b>27.428.000</b>	<b>8,5%</b>
111.00 Organes politiques	0	0,0%	640.800	0,1%	0	0,0%	0	0,0%
112.00 Organisation élections et référendums	0	0,0%	227.000	0,0%	0	0,0%	50.000	0,0%
113.00 Commissions consultatives	0	0,0%	156.000	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
120.01 Administration générale	1.212.600	0,2%	25.538.800	4,8%	250.000	0,3%	1.302.500	0,4%
120.03 Recette communale	160.000	0,0%	2.995.300	0,6%	0	0,0%	26.000	0,0%
120.05 Tech. de l'Information/Communication	700.000	0,1%	14.605.200	2,7%	0	0,0%	8.735.800	2,7%
120.07 Centre des Citoyens	190.000	0,0%	4.905.100	0,9%	0	0,0%	245.000	0,1%
120.08 Biens communaux	3.100.000	0,5%	2.719.700	0,5%	3.550.000	3,8%	11.722.000	3,6%
130.01 Urbanisme	1.628.000	0,2%	5.903.200	1,1%	0	0,0%	135.000	0,0%
130.02 Bâtiments	650.000	0,1%	7.196.100	1,3%	0	0,0%	1.660.000	0,5%
130.03 Topographie	10.000	0,0%	4.238.200	0,8%	0	0,0%	73.000	0,0%
130.05 Directions techniques	0	0,0%	2.883.900	0,5%	185.000	0,2%	23.200	0,0%
130.06 Coordination des chantiers	0	0,0%	1.214.000	0,2%	0	0,0%	2.332.200	0,7%
130.08 Architecte-Maintenance	32.000	0,0%	23.353.400	4,4%	0	0,0%	1.123.300	0,3%
140.00 Coordination des relations publiques	0	0,0%	4.270.600	0,8%	0	0,0%	0	0,0%
150.01 Coordination des affaires sociales	0	0,0%	175.200	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
170.00 Ressources non affectées	498.636.100	72,9%	17.016.100	3,2%	0	0,0%	0	0,0%
180.00 Opérations des flux financiers	1.051.000	0,2%	247.600	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
<b>2. Protection sociale</b>	<b>22.977.200</b>	<b>3,4%</b>	<b>50.444.900</b>	<b>9,4%</b>	<b>8.159.000</b>	<b>8,8%</b>	<b>14.789.200</b>	<b>4,6%</b>
220.00 Seniors	506.000	0,1%	1.905.900	0,4%	0	0,0%	2.342.200	0,7%
230.00 Egalité des chances	0	0,0%	280.000	0,1%	0	0,0%	0	0,0%
241.00 Crèches et garderies	6.095.000	0,9%	6.710.900	1,3%	1.850.000	2,0%	5.658.000	1,7%
242.00 Foyers scolaires	16.100.000	2,4%	28.238.700	5,3%	5.559.000	6,0%	6.409.000	2,0%
250.00 Jeunesse	104.000	0,0%	6.441.300	1,2%	750.000	0,8%	360.000	0,1%
260.00 Intervention Sociale	20.000	0,0%	5.128.500	1,0%	0	0,0%	20.000	0,0%
270.00 Intégration et besoins spécifiques	152.200	0,0%	1.739.600	0,3%	0	0,0%	0	0,0%
<b>3. Ordre et sécurité publics</b>	<b>15.575.000</b>	<b>2,3%</b>	<b>32.766.100</b>	<b>6,1%</b>	<b>1.800.000</b>	<b>1,9%</b>	<b>16.782.000</b>	<b>5,2%</b>
310.00 Stationnement réglementé	13.800.000	2,0%	10.497.000	2,0%	0	0,0%	196.000	0,1%
320.00 Incendie et sauvetage	1.775.000	0,3%	22.269.100	4,2%	1.800.000	1,9%	16.586.000	5,1%
<b>4. Affaires économiques</b>	<b>50.248.100</b>	<b>7,3%</b>	<b>89.662.400</b>	<b>16,7%</b>	<b>800.000</b>	<b>0,9%</b>	<b>44.374.800</b>	<b>13,7%</b>
410.02 Patrimoine naturel	165.000	0,0%	2.639.100	0,5%	0	0,0%	814.000	0,3%
423.00 Energie - chauffage urbain	20.440.000	3,0%	13.596.600	2,5%	800.000	0,9%	8.961.800	2,8%
430.00 Tourisme	2.450.000	0,4%	5.041.000	0,9%	0	0,0%	0	0,0%
441.00 Autobus	27.193.100	4,0%	65.706.700	12,2%	0	0,0%	18.854.000	5,8%
449.00 Autres systèmes de transport	0	0,0%	2.679.000	0,5%	0	0,0%	15.745.000	4,9%
<b>5. Protection environnement</b>	<b>44.299.800</b>	<b>6,5%</b>	<b>47.558.300</b>	<b>8,9%</b>	<b>22.719.800</b>	<b>24,5%</b>	<b>39.347.700</b>	<b>12,1%</b>
510.00 Hygiène	18.761.000	2,7%	32.058.100	6,0%	0	0,0%	4.190.000	1,3%
520.00 Canalisations	25.538.800	3,7%	15.500.200	2,9%	14.073.900	15,1%	35.157.700	10,8%
<b>6. Logements &amp; équipements collectifs</b>	<b>30.193.400</b>	<b>4,4%</b>	<b>92.887.400</b>	<b>17,3%</b>	<b>39.500.400</b>	<b>42,5%</b>	<b>119.765.900</b>	<b>36,9%</b>
612.00 Logements sociaux	3.520.000	0,5%	4.103.900	0,8%	5.350.000	5,8%	20.668.000	6,4%
621.00 Ouvrages d'art	0	0,0%	858.400	0,2%	0	0,0%	3.292.000	1,0%
622.00 Circulation	1.962.200	0,3%	12.312.500	2,3%	0	0,0%	1.674.800	0,5%
623.00 Gestion parkings	5.651.200	0,8%	2.339.800	0,4%	0	0,0%	9.071.000	2,8%
624.00 Voirie	290.000	0,0%	15.213.300	2,8%	11.231.000	12,1%	35.083.000	10,8%
625.00 Parcs	20.000	0,0%	18.408.000	3,4%	0	0,0%	6.509.000	2,0%
626.00 Cimetières	330.000	0,0%	6.157.600	1,1%	0	0,0%	334.500	0,1%
627.00 Véhicules & Maintenance	0	0,0%	11.749.800	2,2%	0	0,0%	275.000	0,1%
630.00 Eaux	18.390.000	2,7%	15.478.000	2,9%	0	0,0%	16.430.300	5,1%
640.00 Eclairage public	30.000	0,0%	6.266.100	1,2%	0	0,0%	3.508.900	1,1%
690.00 Equipements collectifs	0	0,0%	0	0,0%	22.919.400	24,7%	22.919.400	7,1%
<b>7. Santé</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>520.000</b>	<b>0,1%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
734.00 Hospices Civils	0	0,0%	520.000	0,1%	0	0,0%	0	0,0%
<b>8. Loisirs, culture et culte</b>	<b>12.839.800</b>	<b>1,9%</b>	<b>87.287.400</b>	<b>16,3%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>29.071.200</b>	<b>9,0%</b>
823.00 Piscines	665.200	0,1%	5.347.100	1,0%	0	0,0%	1.399.000	0,4%
824.00 Patinoire	363.900	0,1%	1.167.000	0,2%	0	0,0%	505.000	0,2%
829.00 Sports	691.900	0,1%	17.582.900	3,3%	0	0,0%	19.607.000	6,0%
831.00 Centres culturels	130.000	0,0%	1.975.000	0,4%	0	0,0%	1.850.000	0,6%
832.00 Théâtres	1.925.000	0,3%	17.548.700	3,3%	0	0,0%	1.603.000	0,5%
833.00 Musées	250.500	0,0%	8.470.900	1,6%	0	0,0%	1.777.600	0,5%
834.00 Cinémathèque	106.000	0,0%	1.722.700	0,3%	0	0,0%	244.700	0,1%
835.00 Photothèque	50.000	0,0%	2.105.300	0,4%	0	0,0%	136.500	0,0%
836.00 Conservatoire	7.396.500	1,1%	21.582.200	4,0%	0	0,0%	1.421.000	0,4%
837.00 Bibliothèque	67.500	0,0%	1.518.100	0,3%	0	0,0%	13.000	0,0%
839.00 Culture	0	0,0%	3.248.500	0,6%	0	0,0%	0	0,0%
850.00 Cultes	0	0,0%	205.000	0,0%	0	0,0%	150.000	0,0%
860.00 Fêtes et marchés	1.193.300	0,2%	4.784.000	0,9%	0	0,0%	364.400	0,1%
<b>9. Enseignement</b>	<b>755.500</b>	<b>0,1%</b>	<b>17.037.800</b>	<b>3,2%</b>	<b>15.954.000</b>	<b>17,2%</b>	<b>32.653.000</b>	<b>10,1%</b>
910.00 Enseignement fondamental	752.000	0,1%	12.737.900	2,4%	15.954.000	17,2%	32.593.000	10,1%
920.06 CAPEL	3.500	0,0%	2.513.800	0,5%	0	0,0%	49.000	0,0%
930.04 Médecine scolaire	0	0,0%	1.786.100	0,3%	0	0,0%	11.000	0,0%
<b>Total</b>	<b>684.258.500</b>		<b>536.420.500</b>		<b>92.918.200</b>		<b>324.211.800</b>	